

Equipe mobile Précarité Psychiatrie – EMPP / Permanence d'Accès aux Soins de Santé psy – PASS Psy (ESMPI)

EMPP - Equipe mobile psychiatrie-précarité

PASS – Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Qui est concerné ?

Adultes

Structure spécialisée dans
l'accueil d'un certain public :

Personne en situation de précarité
Personnes exilées

Domaines d'activités principaux

Soutien aux personnes en
situation de précarité
Soutien aux personnes en
situation d'exil
Soins psychiatriques et de
réhabilitation

Coordonnées

10 avenue du Grand Tissage 38300
Bourgoin-Jallieu

[04 74 93 85 68](tel:0474938568)

[https://esm.fondation-
boissel.fr/psychiatrie-adulte/](https://esm.fondation-boissel.fr/psychiatrie-adulte/)

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des
intercommunalités
concernées

Voir la liste des communes
concernées

Présentation

Les EMPP sont un dispositif de prévention permettant d'éviter de laisser sans réponse des personnes en grande difficulté face à l'accès au soins. Les EMPP ont pour vocation de travailler auprès des publics en précarité. Les PASS sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

Objectifs & Missions

EQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRÉCARITÉ (EMPP)

Missions: Etayage des aidants et accompagnement des personnes en situation de précarité vers le soin de droit commun.

- Favoriser l'accès aux soins psychiatriques des personnes en situation d'exclusion sociale.
- Participer à la continuité des soins de ces personnes par des actions d'accompagnement et de soutien.
- Développer un travail de prévention et de lien avec les secteurs psychiatriques d'une part et les institutions sociales d'autre part.
- Faire fonction de Centre de Ressources pour les divers partenaires du territoire de l'établissement.
- Sensibiliser et former les divers professionnels travaillant dans le champ de l'exclusion aux manifestations de la souffrance psychique.
- Soutenir les équipes de première ligne auprès des personnes précaires.

Auprès des patients :

- Entretiens, évaluations psychiatriques et instauration d'un accès aux soins.
- Rencontre des personnes signalées par nos partenaires : en vue d'instaurer un lien (soit à la rue, en centre d'hébergement d'urgence ou en centre d'accueil de jour).

Auprès des secteurs de soins psychiatriques :

→ Modalités d'accès

Gratuité

- Favoriser le maintien dans les soins tant que de besoin.
- Faire connaître les spécificités, les difficultés et les particularités de cette population.
- Aider à l'orientation des patients, en respectant la continuité des soins tout en tenant compte du territoire de vie de la personne, et en relation avec les équipes intra hospitalières, les CMP...

Auprès des structures :

- Se tenir à la disposition réactive et souple de ces structures lors de sollicitations concernant des situations cliniques complexes ou non.
- Assurer des permanences dans les structures avec lesquelles un accord partenarial est établi, dans l'objectif de favoriser l'expression d'une demande de soins de la part des accueillis.
- Faire connaître aux partenaires sociaux les activités, les structures et le fonctionnement des secteurs de psychiatrie.

Composition de l'équipe :

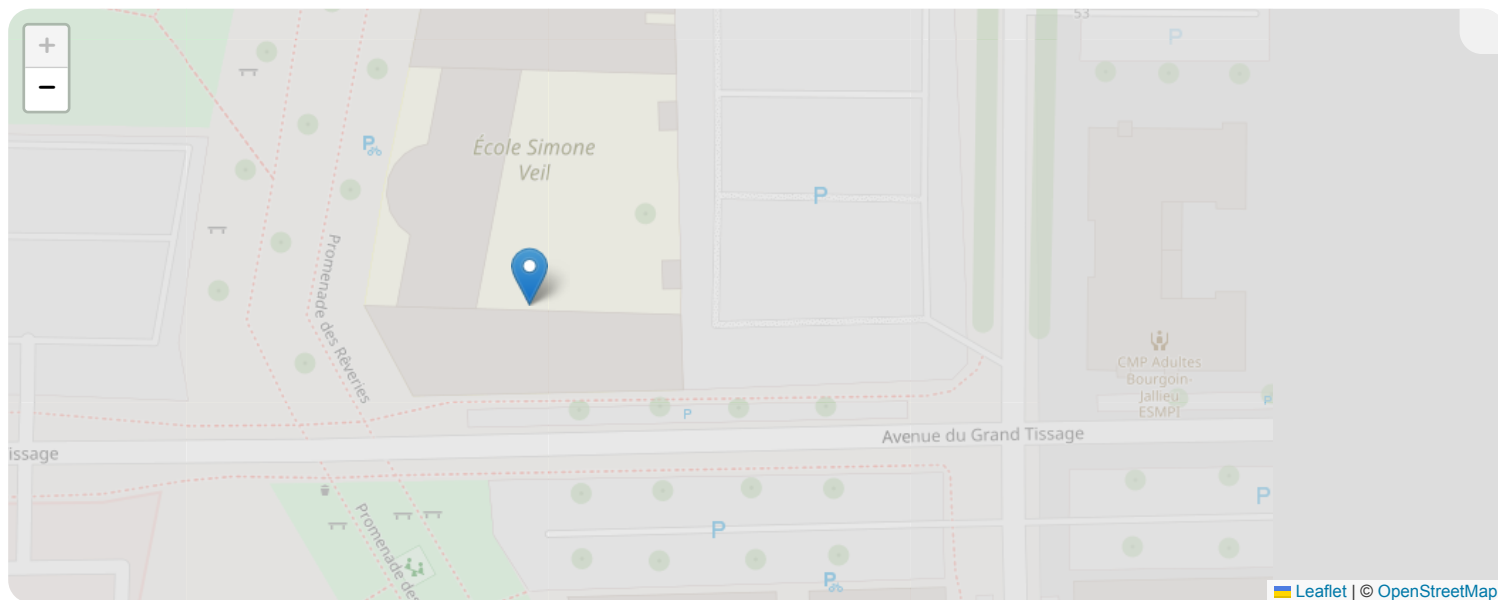
- Médecin
- Psychologue
- Infirmier
- Cadre de santé

PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE PSYCHIATRIQUES (PASS Psy)

Missions : favoriser l'ouverture de droits sociaux pour les personnes en situation de précarité.

Composition de l'équipe

Médecin • Psychologue • Infirmier • Cadre de santé • Assitant social • Educateur



[Signaler une erreur](#) >